

LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

Albert GSCHWEND

L'école primaire fribourgeoise sous
la République helvétique,
de M. L'abbé Eugène Dévaud

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1905, tome 7, p. 227-235

© Abbaye de Saint-Maurice 2010

L'école primaire fribourgeoise

sous la

République helvétique¹

Tel est le sujet que M. l'abbé Eugène Dévaud, bien connu aux lecteurs des *Echos*, a choisi comme thèse de doctorat ; l'ouvrage vient de paraître et je voudrais aujourd'hui en dire ici quelques mots.

L'intérêt d'une étude sur l'école primaire fribourgeoise sous la République helvétique avait été suggéré à l'auteur par M. R. Horner, notre regretté professeur de pédagogie à l'Université de Fribourg. C'était un sujet encore inédit et il faut féliciter M. Dévaud de l'avoir entrepris.

En effet, l'histoire de l'enseignement primaire dans le canton de Fribourg est encore à faire. L'étude qu'a publiée, il y a quelques années M. Steinemann, bibliothécaire à Lucerne, ne comprend que l'histoire des écoles de la ville de Fribourg des origines au XVII^e siècle. Quant à la brochure de Berchstold, intitulée : *Histoire de l'Instruction primaire dans le canton de Fribourg* (Fribourg 1846), elle est, nous dit M. Dévaud, plutôt un pamphlet qu'une histoire. L'étude que M. Dévaud nous donne aujourd'hui est donc une contribution à la fois très remarquable et très utile à cette grande histoire encore inédite.

L'auteur a dépouillé avec beaucoup de soin et de patience les nombreux et précieux documents officiels qui, jusqu'ici, étaient restés enfouis dans les archives. La méthode qu'il emploie est excellente et mérite d'être louée, car c'est celle qui convenait le mieux à ce travail. Elle consiste à laisser parler les documents que M. Dévaud cite

¹ En vente à la Librairie Catholique, Fribourg.

« abondamment » sans jamais les solliciter. M. Dévaud avait un maître illustre dont il s'est très heureusement inspiré, Taine qui a manié avec le succès que l'on sait cette méthode dans ses *Origines de la France contemporaine*.

M. Dévaud commence par nous tracer dans son *Introduction* un tableau de ce que fut l'école primaire sous l'ancien régime. Fribourg a été dotée de bonne heure, vers 1178, certainement vers 1181, d'une école de garçons. Fribourg est aussi, semble-t-il, la première ville de la Suisse et l'une des premières de l'Europe qui ait établi officiellement une classe uniquement destinée à l'éducation des filles, vers 1514. Mais, il fallut la grande tourmente de la Réformation pour faire sortir le pays fribourgeois de son indifférence en matière scolaire. Les promoteurs de la Contre-Réforme dans le canton comprirent que l'un des meilleurs moyens d'asseoir inébranlablement les anciennes croyances dans l'âme des populations, était une solide éducation chrétienne ; c'est pourquoi ce fut, dans nos campagnes, de 1680 à 1750 environ, toute une éclosion d'écoles. Le même motif religieux, le désir d'éliminer les restes du catholicisme et de consolider la foi nouvelle, a déterminé au XVII^{me} siècle encore, la fondation des écoles dans les contrées devenues protestantes du Lac ou de la Broye. L'école, protestante ou catholique, fut donc instituée pour un motif et dans un but religieux. Sans doute, l'on voudra instruire les enfants, leur apprendre à lire et à écrire, mais cette culture élémentaire ne sera qu'une chose secondaire, accessoire. Ce que l'on cherchera surtout, c'est d'élever les enfants d'une manière religieuse pour en faire de bons chrétiens. Aussi, l'école naquit près de l'Eglise et la première école fut une école paroissiale ; peu à peu, celle-ci se scinda en écoles communales.

«L'instituteur fut généralement, dans les débuts du moins, un ecclésiastique, le curé, le vicaire, le chapelain. »

Lorsque, plus tard, on admit des instituteurs laïques,

l'école n'en resta pas moins religieuse ; mais l'évêque se réservait le droit d'examiner le laïque sur son savoir et son orthodoxie, et ne lui accordait son *placet* que s'il le jugeait apte à enseigner la jeunesse.

En matière scolaire, l'évêque encore était l'autorité suprême. Cette autorité, bien qu'elle fût reconnue et respectée par l'Etat, n'était cependant pas suprême, car l'Etat se réservait une certaine part de surveillance.

Ce fut encore le clergé qui fonda les écoles de campagne ; « c'est au clergé, nous dit un auteur peu suspect, le Dr Berchtold, que la campagne doit toute l'instruction qu'elle avait alors ».

L'organisation de l'école sous l'ancien régime était encore rudimentaire et imparfaite, mais elle était « spontanée, créée par le besoin, adoptée à la réalité concrète, collective et anonyme » ; elle « ne demandait pour se développer et se parfaire que l'impulsion et la direction d'une rigoureuse intelligence ». Or, à cette organisation, « on a substitué de force et d'un seul coup une organisation fabriquée à la hâte, de toutes pièces, dans le cerveau d'un seul homme, d'après un plan idéal ». Et si l'on considère, « que cette nouvelle organisation tendait à confisquer au profit de l'Etat cette autorité que la Contre-Réforme avait accordée à l'Eglise dans les écoles de notre canton ; qu'à l'école « ecclésiastique et religieuse », elle tendait à substituer l'école « laïque » et « neutre », on ne s'étonnera pas des perturbations et des conflits dont est faite en grande partie l'histoire de l'instruction primaire dans le canton de Fribourg sous la République helvétique. »

C'est cette histoire que M. Dévaud nous raconte dans son ouvrage et je voudrais maintenant en indiquer au lecteur les grandes lignes.

La Révolution française qui vint bouleverser et troubler la vieille Confédération des XIII cantons en proclamant le 12 avril 1798 « l'indépendance de la nation suisse et sa

formation en République une et indivisible, démocratique et représentative », amena aussi dans l'organisation scolaire de nombreuses et importantes transformations. Le Directoire helvétique confia au citoyen Philippe - Albert Stapfer le « Ministère des sciences, avec travaux publics, ponts et chaussées. » Le premier soin du nouveau ministre fut d'organiser l'école primaire ; à cet effet, il envoya des questionnaires aux instituteurs pour s'informer de l'état des écoles. En outre, il demanda à la Chambre administrative des plans pour la réorganisation du système scolaire. Des travaux envoyés au ministre, le plan du P. Girard fut le plus remarquable et aussi le plus remarqué. Stapfer, lui aussi, élaborait un plan, mais le Directoire le rejeta, parce qu'il ne tenait pas assez compte de l'état actuel des écoles. Le ministre « dut se contenter d'un arrêté provisoire du Directoire exécutif » daté du 24 juillet 1798 et publia dans le courant de l'année suivante une interprétation officielle de cet arrêté, dans ses *Instructions pour les conseils d'éducation* et ses *Instructions pour les Inspecteurs d'éducation*.

Ce qu'il importe surtout de noter dans cette nouvelle organisation scolaire et, ce que M. Dévaud met très bien en lumière, c'est le fait que la Révolution amena une conception toute nouvelle de l'instruction publique. Jusqu'en 1798, l'école, fondée et dirigée par le clergé, est avant tout un moyen de formation religieuse, et c'est à l'Eglise qu'appartient la haute juridiction sur l'école. Mais en 1798, l'Etat s'appropriait cette juridiction et, « de communale ou paroissiale qu'elle était », l'école « devient exclusivement nationale, militaire et uniforme ». Cette transformation de la conception même de l'école devait avoir dans la suite de très graves conséquences. De confessionnelle qu'elle était, l'école tend à devenir neutre, ou si l'on veut, en langage moderne, de « cléricale », elle tend à devenir « laïque ». Le but de l'école ne sera plus comme sous l'ancien régime, d'élever les enfants pour en faire de bons chrétiens, mais

l'Etat voudra, avant tout, en faire de « bons citoyens ». Le Conseil d'éducation de Fribourg dut bien adopter cette nouvelle conception de l'école, puisque l'Etat la lui imposait, mais il ne l'accepta que timidement, et en la mitigeant. « L'école nouvelle, chez nous et ailleurs, remarque très justement M. Dévaud, n'a pas dépendu du vouloir et de l'action d'un homme ; elle est née de la transformation des idées, des sentiments, des besoins, de la vie toute entière de la société moderne, sous la poussée de « conditions nouvelles » de penser et d'agir. »

Toute cette nouvelle organisation scolaire rencontra dans le canton de Fribourg de nombreuses et de graves difficultés. Les difficultés religieuses que la nouvelle conception de l'école devait nécessairement soulever n'eurent tout d'abord que peu de gravité. Le clergé n'était point hostile au nouveau régime ; il s'y rallia, mais cependant avec une certaine défiance. Plus graves furent par contre les difficultés politiques ; le peuple, qui au début s'était montré enthousiaste de la Révolution, perdit peu à peu sa confiance dans le nouveau gouvernement. Mais ce fut surtout avec des difficultés financières que le Conseil d'éducation allait avoir à lutter. La Révolution avait absorbé, la fortune publique et confisqué les fortunes privées ; c'étaient vraiment la ruine du pays tout entier. Ce fut donc dans ces circonstances particulièrement difficiles que le Conseil d'éducation entra en fonctions.

Ce Conseil, composé de trois membres, à savoir : le chanoine Fontaine, Savary et Pierre Gendre, se proposait « de travailler efficacement à l'instruction publique et à sa réforme d'une manière aussi active que le sujet en est inséparable du bonheur de l'Helvétie ». A ces trois membres, vinrent s'adjoindre sept « conseillers adjoints ». Il y eut naturellement de nombreuses séances, dans lesquelles on s'occupa de régler les fonctions du Conseil ; on ne parvint cependant jamais à définir très nettement ses occupations. Son

rôle fut plutôt d'appliquer et d'adopter les décrets directoriaux ou ministériels, sans avoir aucune initiative personnelle. Son activité était en grande partie absorbée par une immense correspondance. Le Conseil choisit pour le représenter dans les districts des inspecteurs d'éducation ; ceux-ci devaient surveiller l'application des lois et des règlements en visitant souvent les écoles et envoyer au Conseil des rapports exacts sur l'état de l'instruction publique dans leur arrondissement. Malgré leur zèle et leur dévouement désintéressé, ils ne purent réaliser tous les beaux projets rêvés par Stapfer et le Conseil d'éducation. Celui-ci, cependant, « eut dans ses commissaires de précieux collaborateurs », et « tout ce que fit le Conseil, il le fit par ces bienveillants intermédiaires ».

Une des grandes préoccupations du Conseil d'éducation fut aussi la réorganisation matérielle de l'école. Il résultait des deux enquêtes faites en 1799 que l'école primaire fribourgeoise se trouvait dans une situation matérielle et financière des plus misérables. Aussi, la tâche qui incombait au Conseil d'éducation fut-elle particulièrement difficile. Cette tâche était triple : ce qu'il importait tout d'abord c'était moins de créer de nouvelles écoles que d'installer un instituteur spécial dans chacune des classes déjà existantes. Puis il fallait fournir aux écoles des locaux convenables et enfin assurer aux instituteurs un traitement honnête et suffisant. Mais ici encore le manque d'argent empêche la réalisation des plus beaux projets et de tant de réformes si nécessaires. Ni la « Nation », ni la Chambre administrative, pas plus que les communes et les particuliers ne payèrent aux instituteurs ce qui leur était dû. Aussi, les instituteurs furent-ils obligés d'exercer, comme avant la Révolution, un métier pour pouvoir vivre.

En même temps que le Conseil cherchait à améliorer l'organisation matérielle des écoles, il se préoccupait aussi de la situation et de la formation des instituteurs, ce dont

l'ancien régime ne s'était guère soucié. Avec une nouvelle organisation scolaire, il était indispensable de leur faire donner une formation professionnelle. Le Conseil comprit que « pour acheminer l'enseignement primaire vers les hauteurs idéales où Stapfer voulait conduire l'école helvétique, le premier moyen à prendre, était de rendre les instituteurs capables d'un tel enseignement, d'exiger d'eux, par conséquent, une suffisante et sérieuse formation personnelle, de les astreindre à une méthode, de contrôler leur savoir à leur entrée en fonctions par des examens, au cours de leur carrière par des visites d'école, et pouvoir, dans les cas de négligence ou d'indiscipline, employer des mesures efficaces de coercition ». On projeta de créer des écoles normales ; en attendant que la situation financière permît de réaliser ce louable projet, on se contenta d'accorder quelque subside aux jeunes gens qui désiraient aller se perfectionner à l'école de Pestalozzi à Berthoud. Il fallait que le Conseil s'assurât du savoir et des aptitudes des nouveaux instituteurs et à cet effet il institua des examens devant une commission composée d'un représentant de la Religion, d'un représentant du Gouvernement et des délégués de la Municipalité. Malgré toutes ces décisions du Conseil, plusieurs communes continuèrent de nommer leurs maîtres d'école selon le mode de l'ancien régime sans se soucier d'aucune autorité.

Après s'être assuré de la compétence des instituteurs avant leur entrée en fonctions, le Conseil avait à les suivre dans leur carrière, à surveiller leur conduite, à les soutenir dans les difficultés, à réprimer leurs négligences et même au besoin, à destituer les récalcitrants. Le Conseil dut quelquefois adresser des reproches aux instituteurs négligents, mais toujours il agit en faveur de ses subordonnés, qu'il encourageait et félicitait même de leurs succès. Le Conseil aurait même accordé des pensions aux instituteurs âgés ; ce fut là un généreux et louable désir, que la fâcheuse situation

financière de la République ne permit malheureusement pas de réaliser. En somme, tout ce que le Conseil pouvait offrir à ses instituteurs, c'était « de bonnes paroles, de bons conseils et au besoin de bonnes réprimandes ».

La République helvétique introduisit aussi dans l'enseignement quelques modifications. Le Conseil précisa tout d'abord le programme. L'enseignement religieux fut réservé exclusivement aux ecclésiastiques, l'instituteur ne devait que faire « apprendre par cœur et réciter mot à mot le catéchisme » aux enfants. A l'instituteur était par contre confié l'enseignement profane. Le Conseil désirait remplacer l'ancien enseignement individuel par le mode simultanée. Il fallait pour cela des livres de classe uniformes, mais, comme toujours, le manque d'argent empêche de réaliser ces projets. Par contre on introduisit alors une nouvelle branche dans l'enseignement : l'instruction civique.

Le Conseil d'éducation modifia l'économie extérieure et intérieure de la classe par des prescriptions et des conseils excellents, qui témoignaient de beaucoup de bons sens, mais on manquait encore d'une méthode rationnelle et suivie, d'un plan bien déterminé d'après lequel on aurait organisé tout l'enseignement primaire. Et si l'on obtint cependant quelques résultats heureux, c'est au zèle, au dévouement, au patriotisme de quelques instituteurs, de quelques inspecteurs et surtout des conseillers d'éducation que le Conseil d'éducation en était redevable.

Aux difficultés religieuses, politiques et financières qui embarrassèrent dès ses débuts le Conseil d'éducation, vinrent s'ajouter d'autres plus graves encore, résultant de disputes et de divisions parmi les membres du Conseil. Les démêlés du Conseil avec Mgr Odet qui revendiquait pour lui avec beaucoup d'insistance « le droit d'examiner les maîtres d'école sur la doctrine et les mœurs », de nouvelles difficultés politiques amenèrent peu à peu la désagrégation et finalement la chute du Conseil. Dès le mois de mai 1802

les membres du Conseil n'assistent plus aux séances, les démissions deviennent toujours plus nombreuses et il ne reste jusqu'en 1803 plus que Fontaine pour gérer seul les affaires scolaires. C'est ainsi que finit le Conseil d'éducation. Il périt, nous dit M. Dévaud, non point sous le coup des condamnations de l'évêque, comme on l'a trop répété, mais de la mort du régime helvétique lui-même. En 1803 commence l'acte de Médiation et c'est ainsi que se termine l'étude de M. Dévaud.

Dans sa conclusion M. Dévaud étudie encore l'influence du Conseil d'éducation. Au premier abord, nous dit-il, il semble bien que l'œuvre du Conseil d'éducation fut une œuvre manquée. Et pourtant cette œuvre ne fut pas éphémère ; on peut en noter quelques résultats assez importants. C'est le Conseil qui sous les ordres de Stapfer fonda dans notre canton l'école « neutre » telle qu'elle existe encore de nos jours. De plus le Conseil attira l'attention du peuple et des esprits cultivés sur la nécessité de l'instruction primaire. On peut dire enfin que c'est Fontaine et ses collaborateurs qui préparèrent le chemin au P. Girard et qui rendirent possible la profonde influence que celui-ci devait exercer plus tard sur l'école fribourgeoise.

Telle est, résumée un peu rapidement, la thèse très bien documentée et écrite d'une manière très intéressante que je ne saurais assez recommander aux lecteurs des « Echos » qui s'intéressent à ces questions pédagogiques. Et pour ma part, je souhaite que M. Dévaud nous donne bientôt les études qu'il nous annonce et nous promet dans ce premier ouvrage.